

## **Loi Travail**

### **Des amendements pour clarifier le rôle de la branche**

**Reçue hier à Matignon par le Premier ministre et la ministre du Travail, la CFTC prend acte des clarifications apportées au rôle de la branche.**

**Absente dans sa première version, la CFTC a contribué, tout au long du processus de concertation, à modifier le texte dans le sens d'une réaffirmation de la branche dans son rôle « pivot » de régulateur, de rempart à la concurrence déloyale que trop d'entreprises se livrent entre elles aux dépens des salariés. Dans la version du texte sur lequel le gouvernement a engagé sa responsabilité, elle a ainsi défendu et obtenu la formalisation des missions de la branche qu'il s'agisse de définir les garanties communes à tous les salariés d'un même secteur ou encore de dresser le bilan des accords d'entreprise via une commission paritaire permanente de branche.**

**Les nouveaux amendements présentés hier par la ministre du Travail consacrent et confortent l'ordre public de branche en lui ajoutant deux thématiques : la pénibilité et l'égalité femmes/hommes. La CFTC considère que ces amendements coupent court à toute interprétation présentant le texte comme pouvant introduire une inversion de la hiérarchie des normes.**

**Enfin, la CFTC est satisfaite de l'évolution des missions du Haut Conseil au Dialogue social dans le cadre des travaux relatifs à la refondation du Code du travail (article 1). Elle avait dénoncé, dans les premières versions du texte, un rôle uniquement consultatif des organisations syndicales. Ce nouvel amendement garantit cette fois-ci une participation plus active donc plus décisive !**



Par la voix de la ministre, le gouvernement ferme aussi la porte du dialogue social dans la Fonction Publique.



Sollicitée par nos 6 organisations syndicales par courrier le 2 juin, la Ministre en charge de la Fonction publique a répondu le 13 juin dernier. Alors que nos organisations représentant près de deux tiers des voix aux élections professionnelles sollicitaient un rendez-vous sur plusieurs questions très importantes (pouvoir d'achat, RIFSEEP, rapport LAURENT, précarité, Lois de Finances 2017, réformes en cours, carrières...), la Ministre écrit en substance qu'il est urgent... De nous fermer la porte.

On passera vite sur l'argutie juridique laissant entendre que « la règlementation » contraint la Ministre à n'organiser des rendez-vous qu'en séance plénière avec l'ensemble des organisations syndicales. En effet, aucun texte ne vient confirmer une telle affirmation qui d'ailleurs, bien évidemment, ne correspond pas aux pratiques réelles.

Sur le fond, la Ministre n'aborde que deux points sur les sept que comptait notre saisine du 2 juin.

Sur les salaires, la réponse de la Ministre est pour le moins lapidaire en nous renvoyant à la position du Gouvernement qui « doit tenir compte des équilibres à préserver quant à l'évolution des rémunérations de la Fonction publique... ». Sur le rapport LAURENT, elle nous renvoie sans autre précision au Conseil Commun du 27 juin. Quant aux cinq autres dossiers, c'est le silence complet.

S'agissant de la conclusion, « J'organiserai une réunion avec l'ensemble des organisations syndicales, selon un ordre du jour qui vous sera communiqué et qui nous permettra de discuter des différents points d'actualité », elle consacre la vision tout à fait particulière que ce gouvernement a du dialogue social. C'est donc quand je veux, avec qui je décide et sur les seuls points que je choisis.

Cela confirme malheureusement que, en phase avec les pratiques actuelles, en refusant un rendez-vous portant sur les légitimes revendications des agents, la Ministre préfère la confrontation à la concertation.

Tout en déplorant de telles pratiques, nos organisations syndicales sauront prendre toutes leurs responsabilités.

**Toute l'équipe CFTC vous souhaite de bonnes vacances**